

Je pourrais peut-être, pour l'édification du secrétaire parlementaire, citer quelques passages de ce rapport. On y rappelle qu'un grand nombre de Canadiens ne touchent pas actuellement un revenu suffisant et qu'ils se répartissent en trois grands groupes. D'abord, il y a les familles dont aucun des membres ne peut occuper un emploi. Ensuite, il y a les familles dont un des membres peut occuper un emploi qui malheureusement n'existe pas. Nous savons que près de 750,000 personnes sont actuellement sans travail au Canada. Enfin, il y a le troisième groupe, les familles dont les membres qui occupent des emplois touchent des revenus qui ne suffisent pas à répondre aux besoins de ces familles.

D'après le rapport, on estime que quatre millions de Canadiens appartiennent à des familles dont les gains sont inférieurs à leurs besoins. Y a-t-il lieu de rappeler aux députés qu'il y a des Canadiens qui vivent dans des fermes, qui se livrent à la pêche ou vivent dans la forêt, sans compter les Indiens et les Métis, dont le revenu est bien inférieur au seuil de la pauvreté établi par le Conseil économique du Canada. Voici un extrait de ce rapport:

Nous avons veillé à ce que le stigmate de la pauvreté...

«Nous» signifie les Canadiens et le gouvernement du Canada.

...marque les enfants des pauvres en leur fournissant un revenu insuffisant pour les habiller comme leurs camarades de classe, pour leur permettre de voir un film en classe comme leurs petits camarades, ou de participer aux sorties des élèves ou à quelque activité parascolaire qui comporte une dépense. Plus tard, lorsqu'ils apprennent à détester l'école dans laquelle on leur a ainsi fait sentir leur infériorité, ils quittent l'école à la première occasion qui leur est offerte et cherchent un emploi; ils sont les premiers à être licenciés et sont alors attirés par la délinquance et le crime. C'est alors que nous condamnons la «culture de la pauvreté» et parlons pieusement de «privation culturelle».

Que faut-il pour pourvoir aux besoins d'une famille? Permettez-moi de citer ce que dit le Conseil national du bien-être à ce sujet:

La Commission gouvernementale du Québec, révisant ainsi les statistiques du Bureau fédéral pour 1971, a établi ces besoins à \$2,000 pour un célibataire à \$3,400 pour une famille de deux adultes, à \$3,980 pour une famille de trois membres et à \$4,560 pour une famille de quatre membres.

Je crois avoir déjà signalé ce que prévoit ce projet de loi. En fait, le salaire minimum dans notre pays se situera au voisinage de \$3,600. Si ce bill est adopté, un grand nombre de ceux dont l'emploi relève du gouvernement fédéral continueront donc à travailler à plein sans cependant gagner assez d'argent pour vivre autrement que dans la pauvreté. C'est déplorable. Mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait inscrire au *Feuilleton* un bill qui fixerait le salaire minimum à \$2 l'heure. Le Congrès du travail du Canada a proposé de l'établir à \$2.50 l'heure et l'Association des dirigeants syndicaux des chemins de fer canadiens suggère dans son mémoire au gouvernement que le salaire minimum soit fixé à \$2.25. Je serais prêt à accepter n'importe laquelle de ces propositions, mais j'ai la ferme conviction...

M. Perrault: Quel est le chiffre prévu au Manitoba? Le savez-vous?

M. Orlikow: Je n'ai pas eu l'occasion de parler à mes collègues manitobains, mais je suis sûr que si le gouvernement fédéral procède à un relèvement, le Manitoba en fera de même, tout comme les autres provinces.

M. Perrault: Dans la foulée des libéraux.

M. Orlikow: Je ne pense pas que le gouvernement du Manitoba suivra en quoi que ce soit les libéraux dans leur foulée, et le secrétaire parlementaire le sait fort bien. Je ne puis accepter la proposition du ministre, suivant laquelle le salaire horaire minimum serait modifié à l'avenir par le gouverneur en conseil lorsque la nécessité d'une telle modification serait prouvée. Nous avons vu—et je reviendrai là-dessus par la suite à propos d'un autre aspect du bill—combien il est difficile d'amener le gouvernement à passer aux actes. J'avais espéré que le ministre serait prêt à faire insérer dans cette mesure législative une disposition prévoyant que les \$1.75 qu'il nous propose—et dont j'ai déjà dit que c'était insuffisant—feraient l'objet d'un réajustement annuel et automatique basé sur la hausse du coût de la vie.

A l'exception de l'année dernière, le coût de la vie a monté d'au moins 3 à 5 p. 100 par année. L'augmentation de 1 1/2 p. 100 durant les trois premiers mois de 1971 laisse prévoir une hausse de 5 à 6 p. 100 pour l'année en cours. Dans de telles conditions, je ne suis pas disposé à confier cette question du salaire minimum à tout le cabinet. Que le ministre du Travail (M. Mackasey) use de sa propre initiative, je ne m'opposerais pas car j'ai bien plus confiance en lui qu'en la plupart des autres ministres. Je ne suis certainement pas prêt à laisser à tout le cabinet le soin de régler la question par un décret du conseil car nous connaissons d'expérience la lenteur d'un tel procédé.

● (4.50 p.m.)

Avant d'abandonner la question du salaire minimum, je veux répéter ce que j'ai dit en 1965. Je regrette vivement que le bill à l'étude ne prévoit pas un salaire de base même de \$1.75, comme pour tous les employés qui relèvent de la compétence fédérale, pour protéger les travailleurs des territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ces deux territoires dépendent presque entièrement du gouvernement fédéral pour leur mode de vie. Leur grand éloignement des principaux centres de population du Canada et la configuration très difficile de leur sol fait de ces régions celles du Canada où la vie est la plus chère. Dans ces deux régions se trouve un pourcentage d'autochtones, Indiens et Esquimaux, très élevé, sinon le plus élevé du Canada. Ce n'est pas le moment de se pencher sur les problèmes effrayants que nous avons imposés aux descendants des premiers habitants du pays. Le revenu des Indiens et des Esquimaux de notre pays, qu'il provienne du travail ou d'autres sources comme l'assistance sociale ou une pension, est honteux.

Je parlais hier avec une Canadienne qui a travaillé pendant cinq ans dans l'Afrique sous-développée. Cette personne a passé la semaine dernière, non pas dans les territoires du Nord-Ouest ou au Yukon, mais à Le Pas au Manitoba. Elle m'a dit n'avoir jamais vu autant de pauvreté, de misère et de désespoir en Afrique sous-développée qu'elle en a vu parmi les Indiens et les Métis de Le